

D #37 : Edito

Description

La mafia ante portas? Des craintes ressenties en miroir par les citoyens à l'Est comme à l'Ouest ont accompagné l'adhésion à l'Union européenne, le 1er mai 2004, de dix nouveaux pays, dont huit post-communistes: peur du nouveau, peur de l'inconnu, peur de la concurrence économique mais aussi peur d'un essor incontrôlé de la criminalité.

L'Europe à 25 est-elle en train de devenir une société du risque, la plaque tournante du crime organisé et des trafics traditionnels? Prostitution, drogues, voitures, armes, contre-façons, fausse monnaie, criminalité écologique, etc., vont-ils devenir le paysage quotidien de cette nouvelle Europe?

Devant ces dangers réels et imaginaires, ces menaces et leurs ambiguïtés, quels sont les nouveaux paramètres de sécurité en Europe alors que les aires de sécurité – Etats Schengen, OTAN élargie, Union européenne à 15 puis à 25 – se multiplient et s'enchevêtrent en permanence. Une définition de la sécurité intérieure ne s'impose donc pas facilement, la notion soulevant une question pertinente: l'intérieur, oui, mais de quoi? Traditionnellement, il s'agit de la séparation de deux mondes, à savoir le domaine du magistrat et du policier voué au maintien de la paix sociale dans l'espace fermé des frontières nationales, et celui de l'extérieur qui est de la compétence des forces militaires. Mais, dans l'Europe élargie, sécurités internes et sécurités externes peuvent s'interpénétrer. En effet, l'histoire de la sécurité intérieure de l'Europe se construit autour des Quatre libertés: libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, renvoyant toutes à de nouveaux horizons dangereux qui alimentent les peurs de part et d'autre de l'ancien Rideau de fer.

L'Europe des frontières ouvertes ambitionne d'être à la fois un espace de liberté et de sécurité. Confrontés à la croissance des échanges à tous les niveaux, des impératifs et objectifs sécuritaires se posent que l'Union européenne traduit par de nouvelles politiques et pratiques de sécurité.

Traduire cette volonté politique européenne en des faits concrets nécessite un approfondissement des coopérations transnationales, au-delà des frontières administratives, tâches difficiles à faire tomber, tant dans les domaines de l'action policière que du renseignement. Les événements dramatiques du 11 mars dernier ont démontré que la voie était encore longue.

Parallèlement, chaque nouvel Etat membre, ainsi que chaque pays aspirant à adhérer à l'Union européenne dans un avenir pas trop lointain, doit remplir son agenda sécuritaire propre, reflet de la sécurité dans toutes ses représentations, une notion à facettes et réalités multiples.

date créée

01/07/2004

Champs de Mota

Auteur-article : Daniela HEIMERL et François GREMY